

Tribune Publique.

Au pied d'après que le bon sens a voulu... L'opinion d'autrui par complaisance ou averti.

A Mr. Louis Carrier.

Monsieur, Je ne doute point que je me suis servi à votre égard, pour rectifier des faits; j'aurais dû, il me semble, vous engager à tenir vous-même un langage plus sobre et plus digne que celui que vous employez dans votre lettre. Assurément Mr. Carrier, ce que de vos amis qui vous ont forcé à répondre pour les lettres de ces deux hommes, ne s'attendait pas que vous leur feriez avec de l'eau dans le vin.

Vous dites que vous étiez résolu de ne pas répondre à d'aussi sottises plattitudes. Mais si vous appelez ainsi les avançes que j'ai faites et que je maintiens peut-être, vains, quoique vous en disiez, quel nom donnez-vous donc au contenu de votre réponse? Consultez une lettre, lisez la, votre, examinez sans passions et dites où sont les plattitudes!

Dans votre longue diatribe, dont les deux tiers sont inconspicueusement, vous parlez à ce que l'on peut voir de votre popularité. Mais Mr. Carrier, personne ne vous la conteste, vous êtes très populaire sans doute, même, le grand nombre de voix qui se sont opposées à votre réélection et ce nombre immense d'électeurs qui vous ont accompagnés chez vous, les personnes dignes de foi, dit-on, en ont compté jusqu'à 60,000. Qu'est-ce que ce serait pas populaire après un discours aussi sublime que celui que vous avez délivré à la chapelle, et où la persuasion coulait avec abondance de vos lèvres, accompagnée de moult de saie et de son pour assaisonnement? Discours à l'usage du foin, dit-on, en ont compté jusqu'à 60,000. Qu'est-ce que ce serait pas populaire après un discours aussi sublime que celui que vous avez délivré à la chapelle, et où la persuasion coulait avec abondance de vos lèvres, accompagnée de moult de saie et de son pour assaisonnement? Discours à l'usage du foin, dit-on, en ont compté jusqu'à 60,000.

Qu'est-ce que ce serait pas populaire après un discours aussi sublime que celui que vous avez délivré à la chapelle, et où la persuasion coulait avec abondance de vos lèvres, accompagnée de moult de saie et de son pour assaisonnement? Discours à l'usage du foin, dit-on, en ont compté jusqu'à 60,000. Qu'est-ce que ce serait pas populaire après un discours aussi sublime que celui que vous avez délivré à la chapelle, et où la persuasion coulait avec abondance de vos lèvres, accompagnée de moult de saie et de son pour assaisonnement? Discours à l'usage du foin, dit-on, en ont compté jusqu'à 60,000.

Vous paraissez dire aussi, que dans cette circonstance je vous ai appelé à la tribune, et que ce jour-là j'ai couru des voix pour vous. Hum! c'est vrai, je vous ai appelé à la tribune; mais depuis quand est-ce qu'appeler un orateur à la tribune veut dire, je voudrais pour vous; mais fol Mr. Carrier, il est vraiment fâcheux que vous n'avez pas vous asseoir dans la Chaise Curule, que vous auriez dû en digne édule, édule au raisonnement fait. Ah! mais vous auriez entéré le conseil. Quant aux voix que vous dites que j'ai couru pour vous, Mr. Carrier, je le nie, et si j'étais aussi peu poli qu'un certain ex-candidat que je connais, je sais bien ce que je dirais. — Voyez plutôt votre lettre. Mais Mr. Carrier ce n'est pas le jour de votre grand discours que je vous ai prévenu que je ne voterai pas pour vous; c'est chez moi, c'est à cette assemblée où vous vous signalâtes par une obstination à ne pas résigner, indignité d'un véritable ami du bien public; c'est alors que je vous dis de ne pas compter sur mon appui comme vous paraissez vous y attendre.

Vous ne faites pas toujours de mon vote d'après vous Mr. Carrier, certes! vous n'avez rien de pire! Quant à la dernière partie de votre lettre où vous nous parlez d'humiliations, d'innocence et de rhime de cerveau, etc, etc, je n'y compte rien. Voyez-vous Mr. Carrier, je ne suis pas Docteur en ver en vérité si j'étais membre de la faculté, il y aurait long temps, que je vous aurais ordonné des applications froides sur le chef: Votre lettre en démontre la nécessité absolue.

P. GUÉNÉE.

LE FANTASQUE. QUÉBEC, MERCREDI, 28 DÉCEMBRE, 1842.

Fantasies, REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS. (Qui bien aime bien câbler.)

DOIT-ON RENONCER AUX DISTINCTIONS NATIONALES ET S'ANGLIER?

Il est deux catégories de gens qui s'égoillent à crier contre les distinctions nationales; l'une se compose de roués; l'autre de naïfs. Les roués sont ces politiques qui appartiennent à l'une des origines britanniques, voudraient faire oublier à tout prix qu'ils sont en faible minorité, afin de lâcher cette anglicisation qui est leur rêve intime et de tous les instants; les plus adroits, c'est à dire les moins sincères d'entre eux, ne négligent aucune occasion d'endosser un manteau bienvenu afin d'empêcher à leurs adversaires cette confiance dont ils ont tant besoin à défaut de la force physique qui coûte leur cher et qui ne réussit pas toujours. Comme les institutions constitutionnelles dont jusqu'à ces derniers jours le Canada n'a vu néanmoins qu'une parodie, sont le grand cataplasme que la politique, anglaise applique à tous les maux des peuples

qu'elle veut dominer, exploiter, posséder (*) il entre dans cette politique de faire oublier les distinctions nationales entre ceux qu'elle doit protéger par ses lois et ceux qu'elle doit asservir par ses lois, de s'efforcer de s'élever au-dessus de la répugnance que les lois de justice qui de sa facilité considérablement l'opinion. Nous trouvons patiemment naturel chez les politiques anglais les efforts qu'ils font pour étendre les distinctions nationales; ceux d'entre eux qui les nourrissent sont des maladroits étourdis qui rendent inutile par leur naïveté intimité les profonds calculs de leurs parents et de leurs protecteurs.

Les naïfs si rencontrent parmi les politiques et journalistes canadiens. Ce sont ceux qui, tout émerveillés d'un retour léger mais individuel vers la justice, qu'on n'entrevoit encore cependant qu'à travers un vaste brouillard, croient voir à jamais vaincus, tenus dans leur armer, saient au coin de leurs yeux, et leur jurent un éternelle amitié, l'oubli des injures et pousse la générosité jusqu'à leur offrir les dévoués. Il faut pardonner à ceux là la simplicité d'esprit en considération de leur grand d'âme; mais on doit bien se garder de cette heureuse sévérité qui serait la mort pour nous, pour nos descendants.

Quelques mots suffiront pour expliquer le but nécessaire de l'Angleterre et la tâche de ceux qui veulent défendre d'un manière légitime et efficace les intérêts véritables des habitants du Bas Canada. L'Angleterre est un pays exclusivement manufacturier; il lui faut des marchés pour les produits de son industrie; il lui en faut donc plus, sans cela elle mourir de faim parce que son aristocratie, qui veut détruire de l'élevage tous les âgnes du monde, n'a pas songé encore à distribuer à ses pauvres ouvriers, auxquels elle doit sa fortune, du pain à bas prix. Or les politiques anglais ont sans cesse parqué la ruine et l'éméute. Tandis qu'un peuple travaille il leur faut chercher de tous côtés des pratiques; aux nations qui ne veulent pas le devenir de bon gré on fait quelquefois une douce violence et c'est à ce prix marquant qu'on doit tout le bruit que cet empire a fait par le monde au nom de l'amour de la gloire, et de la philanthropie. C'est à cet esprit que les indiens peuvent attribuer leurs malheurs; les chinois leurs massacres, les portugais leur insignifiance, les espagnols leur gouvernement constitutionnel et les Canadiens tout à tour leurs exécutions et les fléaux de leur royauté.

Nous n'aurons peut être un peu trop franchement l'importance, à force de la dire on fera prévaloir la vérité.

Or puisque nous venons de démontrer que tout ce que l'Angleterre cherche par ses lois c'est des acheteurs; a-t-on permis de demander ce qu'elle voudrait à un peuple frugal, simple, moral, méprisant l'orgueil et la vanité, se contentant de peu, pensant à ses ancêtres et travaillant à instruire ses enfants? Rien ou presque rien. Il faut donc angliciser ce peuple reculé, ce peuple d'un autre siècle; il faut lui inspirer ce goût du bien-être factice, ces idées du confortable coiteux; cette admiration pour tout ce qui est britannique qui entraîne le désir d'angliciser tout ce qui est britannique. Cela se fait, serait bien, serait au moins supportable si ce peuple pouvait comme ses voisins fournir au moins les matières premières des objets de luxe; mais il n'a rien, ne produit rien. Lui vendra-t-on le pain de la terre qu'il habite ou le blé d'Irlande et ce qu'on se hâte de faire en Canada. Ceux qui observent doivent remarquer que le pays est plongé déjà bien avant dans l'abysses. Il faut une grande résolution, une grande vertu, beaucoup de prudence pour le savoir, nous pensons, nous, que la distinction nationale est un des puissants moyens qu'on les canadiens de se

(*) Il faut remarquer que l'Angleterre appelle toujours le Canada ses possessions. Or c'est un titre fâcheux; n'y a aucun droit car la possession des hommes n'a été autrefois qu'un contrefaçon du droit naturel; il serait moins avantageux pour les habitants de ces contrées de se croire une partie intégrante de l'empire britannique que des possédés.

prolonger; ceux qui leur consentent d'y renoncer sont ou des aveugles ou du bien grands coupables.

Et que l'on ne croie pas que nous craignons de voir se confondre les attributs politiques et les intérêts des gouvernements avec les affections des gouvernés. Non pas. Nous croyons fermement que la Grande Bretagne nous laisserait de grand cœur et sans jalouse notre langue française, nos usages français, nos institutions, nos lois françaises, si elle ne pensait pas que ces affections canadiennes sont autant d'entraves qui reculent sa domination, son envahissement monarchiques, les seuls qu'elle convoite. Sans le rapport immédiatement local et dans le cas même où nous serions en erreur sous le point de vue général, nous ne croyons pas qu'il serait prudent d'abandonner les distinctions nationales, aussi coûteuses au moins que dans le Bas Canada, qui compte quatre francs-canadiens contre un d'origine saxonne, la majorité des emplois d'honneur, de responsabilité et de profit sont donnés à des hommes de la minorité. On regarderait déjà comme une réparation inspirée et implacable même s'ils étaient divisés par parties égales et cependant cette justice égale ne serait encore qu'une honteuse injustice. Et il faut, nous dit-on sérieusement, abandonner toute distinction nationale! Non, non! sans vouloir dire une ligne de démarcation au-delà de laquelle il ne serait plus de relations d'intérêt ou de sociabilité, nous croyons que collectivement et individuellement il faut lutter sans cesse contre l'anglicisation; il le faut par un devoir sacré, il le faut par intérêt. Et nous le dirons, la justice qu'on commence à nous rendre, les concessions que son promet de nous faire, seraient de grands malheurs si en les acceptant nous devenions plus indifférents sur les institutions que nous ont léguées nos pères et qui sont la source-garde de nos vertus, de notre honneur, de notre existence. Si l'on semblait exister, en retour de ce système de justice, l'abandon de notre épanage le plus cher, cette justice serait un piège qu'il nous faudrait repousser de toutes nos forces. Voilà ce que pense le peuple canadien; voilà ce que doit comprendre et proclamer toujours et partout ceux qui sont chargés de sa défense.

QUELQUES MOTS AU MERCURY AU SUJET DE SES OBSERVATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET JEAN-BAPTISTE.

Le Mercury à l'occasion de l'assemblée publique de Vendredi dernier reproche à la Société St. Jean Baptiste d'être une association politique parce que Pidoé d'une manifestation publique en faveur de Son Excellence Sir Chs. Bagot a pris naissance à la suite d'une assemblée trimestrielle de cette Société. Le Mercury se méprend doublement. La Société St. Jean-Baptiste n'est pas instituée dans un but exclusivement charitable; encore moins pour des fins politiques. C'est une association nationale dont le but est de réunir sous une même bannière les canadiens-français sans distinction d'opinion politique. Elle n'a pas pour but de faire prévaloir un système de gouvernement; elle ne veut pas plus conclure au despotisme qu'aux institutions républicaines; tout ce qu'elle se propose c'est de nourrir entre tous ceux qui en font partie des sentiments de confraternité, de mutuelle protection; de promouvoir par ses conseils, l'industrie, l'éducation, la morale; d'entretenir un culte d'admiration, de respect pour les choses qu'ils doivent à leur origine. Parmi ses membres nous croyons qu'on peut compter des hommes d'opinions politiques contraires; mais il n'est qu'un seul sentiment sur l'objet de l'association. Les canadiens-français sans distinction d'opinion en corps exclusif pour faire l'union, parce qu'ils pensent que la clarté est de tous les pays. Ils sont plus francs en cela que ceux qui blâment la Société St. Jean Baptiste.

La manifestation en faveur de Sir Chs. Bagot qui a ramené la paix dans le pays, qui a rendu à cette patrie de la population dont se compose la Société St. Jean Baptiste une portion d'importance dont elle se croyait à jamais privée, devait rencontrer l'approbation unanime